
Jussieu

Tracts sur table

Ce chapitre, nous décidons de l'écrire essentiellement à partir de tracts distribués par le Collectif intersyndical sécurité du Centre universitaire Jussieu. Nous y engageons donc doublement notre responsabilité : non seulement nous les avons écrits dans le feu de l'action, mais maintenant nous en faisons une sélection pour les utiliser dans ce livre qui s'inscrit dans une action encore en cours.

Le centre universitaire Jussieu fait partie de ces nombreuses constructions industrielles bâties à la va-vite à la fin des années soixante par le ministère de l'Éducation nationale pour faire face à un afflux considérable d'écoliers, puis de lycéens, enfin d'étudiants. Construit au cœur de Paris sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux Vins, c'est aujourd'hui encore un chantier inachevé (il le reste depuis 1972 et le restera...), une architecture métallique où rien n'est prévu pour se rencontrer, un entassement des locaux, un labyrinthe de 50 kilomètres de couloirs que seuls leurs numéros différencient, où l'on se perd fréquemment.

Cet ensemble gigantesque de cinq hectares environ a été conçu (d'ailleurs fort mal) comme faculté des sciences de Paris : salles de cours, amphithéâtres, salles de travaux pratiques, ate-

liers et bibliothèques nécessaires aux 25 000 étudiants en sciences initialement prévus (il y en a en fait 40 000) s'enchevêtrent dans le plus complet désordre. C'est aussi le plus important centre scientifique de France. Outre les étudiants, près de 8 000 personnes, administratifs, bibliothécaires, chercheurs, enseignants, ingénieurs, ouvriers de service, techniciens (menuisiers, plombiers, électriciens, etc.), sont employées pour faire fonctionner cette énorme machine. Ces différentes professions ont chacune leur propre hiérarchie, ce qui accroît encore la division du milieu. Depuis la loi Edgar Faure et le découpage des universités de la région parisienne, les locaux du centre universitaire Jussieu se partagent entre les universités Paris 6 (Pierre-et-Marie-Curie) et Paris 7; deux administrations qui s'ignorent parfois, se jalousent souvent et se rejettent les responsabilités dès qu'il y a le moindre ennui.

Jussieu, c'est aussi l'absence de sécurité

Plusieurs accidents mortels ont eu lieu dans des laboratoires. Cela fait longtemps que les syndicats C. F. D. T., C. G. T., F. E. N. essayent d'obtenir autre chose que les bonnes paroles des présidents d'université, du recteur ou du secrétariat d'État aux universités : les améliorations des conditions d'hygiène et de sécurité indispensables ne sont obtenues que très lentement.

Après plusieurs années de construction désordonnée, le gouvernement paraît peu disposé à réparer les erreurs de conception (le parti pris du gigantisme), l'exécution bâclée et défectueuse des bâtiments. Dans ces locaux inadaptés, les produits chimiques les plus dangereux sont stockés n'importe comment : il n'y a pas de soute à solvants suffisante ; en ce qui concerne la protection contre l'incendie, en juin 1974, un rapport de la Préfecture de police ne relevait pas moins de 58 cas de non-respect de la législation, entre autres l'absence de système d'alarme. La variété de produits et d'appareils dangereux dans les laboratoires de Jussieu, l'accumulation de tant de risques en un même lieu laissent rêveur sur les conséquences catastrophiques possibles d'un accident dans une enceinte aussi surpeuplée. Qu'à cela ne tienne : certains n'hésitent pas à faire pression sur les autorités

universitaires pour engager de nouvelles expériences à haut risque, telles les manipulations génétiques¹.

Il est vrai que, pour les universités, service public n'ayant aucun caractère industriel ou commercial, le droit du travail ne s'applique pas, ce qui réduit beaucoup les contraintes d'installation et de fonctionnement. Mais, fait plus grave, la seule législation que nous pourrions opposer à l'administration universitaire, « Sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public² », n'est pas respectée et n'est juridiquement pas contraignante. Après l'incendie du 5/7, des dizaines de boîtes de nuit sont condamnées à la fermeture. De telles mesures de précautions sont indispensables dans les bâtiments de l'État.

L'action syndicale a développé une sensibilisation à ces problèmes, et cela explique pourquoi, lorsque des personnels d'un laboratoire de chimie spécialisé dans l'étude des pollutions s'inquiètent de la poussière qu'ils trouvent sur leurs bureaux, ils viennent discuter avec l'intersyndicale sécurité.

L'amiante à Jussieu³

Ce matériau a été utilisé à Jussieu par projection (flocage mou) sur les poutrelles métalliques qui se trouvent au-dessus des faux-plafonds. L'amiante, qui est un isolant bien connu, doit éviter, lors d'un incendie, que les charpentes ne plient trop vite à cause de la chaleur (ce qui s'était passé au C. E. S. Pailleron).

Où est l'amiante à Jussieu ?

Si vous êtes au rez-de-chaussée, levez la tête. Il y en a environ 2 cm sur le plafond, et il ne demande qu'à tomber s'il y a courant d'air ou trépidation.

Le plafond est une dalle de béton enduite directement et sur sa totalité d'un flocage d'amiante. Les utilisateurs de ces locaux, ignorant les dangers de ce revêtement, l'ont percé pour

1. Création de nouvelles bactéries dont on ne sait rien à l'avance : ni les dangers ni *a fortiori* les moyens de s'en prémunir.

2. Journal officiel, n° 1011.

3. Tracts d'avril 1975 et du 10 novembre 1975.

y accrocher des objets, détériorant ainsi cette couche cotonneuse. De plus, les fenêtres sont situées au ras du plafond, et la circulation d'air accélère encore la désagrégation du flochage. A certains endroits, le revêtement s'est même effondré par plaques importantes : ce n'est plus en milliardièmes de gramme, mais en kilos que se chiffre la pollution !

Si vous êtes en étage, ouvrez les placards des couloirs, vous verrez d'abord, tous les trois mètres, les poutrelles métalliques VERTICALES entièrement floquées, c'est-à-dire, recouvertes de 2 à 3 cm d'un matériau mou qui s'effrite : c'est l'AMIANTE. Puis levez la tête dans ces placards, vous verrez les poutres HORIZONTALES entièrement floquées. Certaines partent à la perpendiculaire des couloirs, tous les 1,5 m environ. C'est sur ces dernières que sont fixés les faux-plafonds perforés des labos (ou des bureaux) et les tubes néon...

Or les revêtements se dégradent et tombent en poussière, que nous respirons d'autant mieux que le chauffage se fait par le plafond⁴.

C'est aussi dans les faux-plafonds que passent les gaines électriques et téléphoniques. Il faut donc, à la moindre occasion, déplacer ces lames, du moins quand elles ne sont pas tombées d'elles-mêmes, aidées en cela par la mauvaise qualité de la construction. Les pseudo-placards des couloirs sont en réalité des gaines techniques (conduites d'air comprimé, de gaz et d'eau) : il est donc nécessaire de les ouvrir fréquemment, sans compter qu'on y entrepose un peu n'importe quoi.

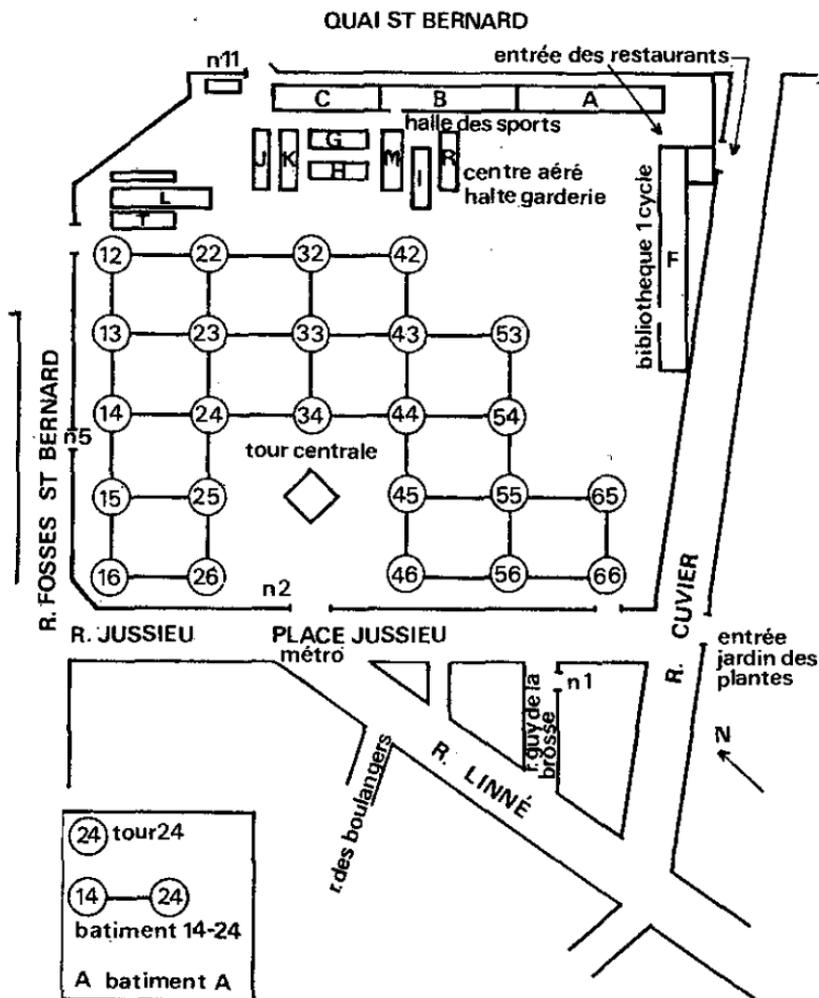
Maintenant, toujours dans le placard, regardez à vos pieds, vous verrez par terre des flocons blanchâtres d'amiante.

Dans les bureaux de la tour centrale, la situation est encore différente : les structures métalliques recouvertes d'amiante sont à l'intérieur des gaines assurant la circulation de l'air conditionné (air pulsé). Cela est aggravé par la présence dans ce secteur de la variété la plus cancérigène d'amiante : la crocidolite⁵.

4. Tracts d'avril 1975 et du 10 novembre 1975.

5. Tracts d'avril 1975 et du 10 novembre 1975.

CENTRE JUSSIEU-SAINT-BERNARD

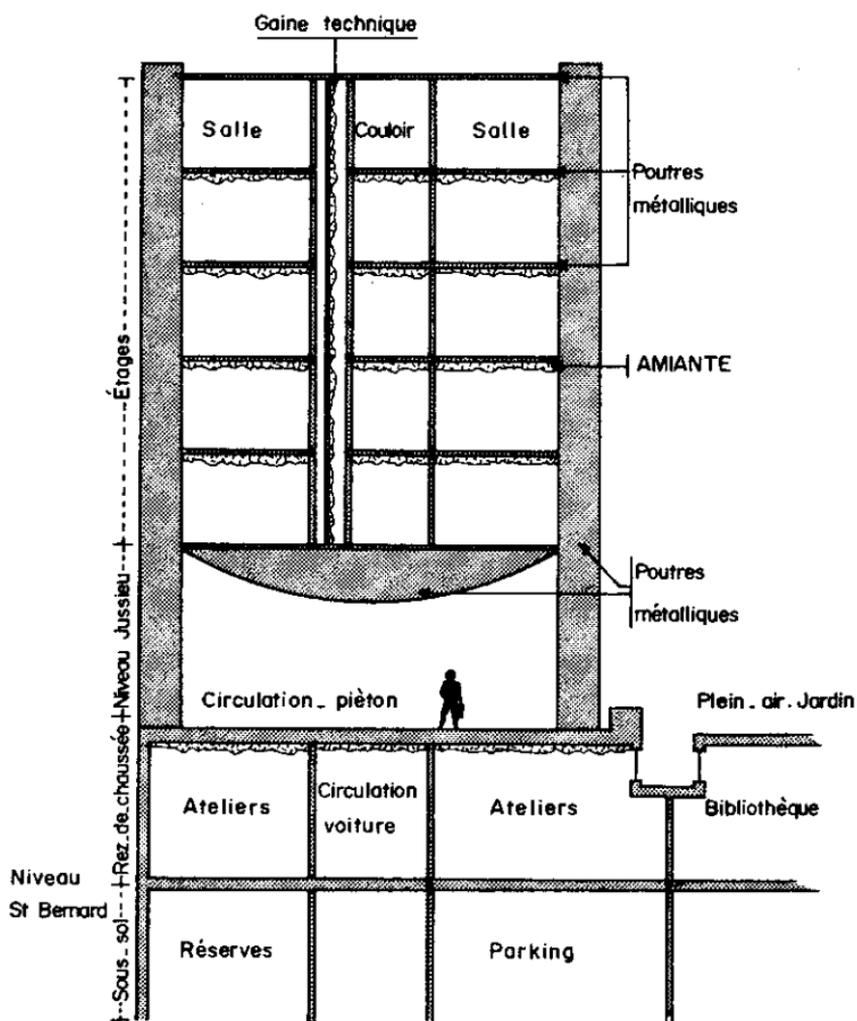


A - B - C - F : bâtiments en béton

G - H - I - J - K - L - M - R - T = bâtiments préfabriqués

Tour centrale : 23 étages

COUPE DES BATIMENTS
DU CENTRE JUSSIEU-SAINT-BERNARD



L'action démarre

Aussitôt que le caractère nocif de cette situation est suspecté, l'intersyndicale attire l'attention des responsables de l'administration et de l'ensemble du personnel. C'est ainsi que dès janvier 1975, un tract intitulé : *La Sécurité à Jussieu* souligne :

Autre point noir, les retombées d'amiante. L'amiante utilisé pour la protection anti-feu des poutres porteuses retombe en poussière ; or, ce matériau est toxique et cancérogène. Une campagne de prélèvement systématique a été entreprise à Paris 6 et Paris 7.

Quand en aurons-nous les résultats ? Dans le cas où ces prélèvements seraient positifs, quelles mesures peuvent être prises pour lutter contre ce problème ?

Pour obtenir officiellement les résultats des prélèvements, il faut un comble, faire comprendre à l'administration que nous en avons une idée assez précise, mais qu'en plus nous savons les interpréter. En cela, le fait d'être dans un milieu scientifique est important, mais n'a pas suffi à convaincre l'administration de notre volonté d'agir. Il a donc fallu hausser le ton et rendre le scandale public.

DE LA POUDRE (d'amiante) AUX YEUX...

A PLEINS POUMONS !⁶

... Des prélèvements systématiques sont effectués depuis un an par le laboratoire de la Préfecture de Paris, mais la direction confisque cette affaire et cherche à empêcher la divulgation des résultats des analyses.

A notre connaissance, les premiers résultats sont graves : les concentrations de fibres d'amiante sont en moyenne 500 fois supérieures aux concentrations mesurées dans les rues des villes.

L'attitude de l'administration :

M. Herpin, président de Paris 6, considère que le problème est général et ne peut donc être réglé par l'Université.

M. Granger, du Service technique de Paris 6, qui ne savait d'ailleurs pas très bien où se trouve l'amiante,

6. Tract d'avril 1975.

dit, approuvé par M. Alliot (président de Paris 7), que l'amiante ne devrait pas passer par les trous des faux plafonds !

Le Dr Efthymiou, médecin à Paris 7, déclare n'être pas encore vraiment sûre que cette forme d'amiante soit cancérigène.

Les présidents nous invitent à faire preuve de responsabilité sur ce problème. La seule responsabilité d'un syndicat étant d'être l'outil au service des travailleurs, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer toutes vos observations ou propositions.

Le 23 mai 1975, un nouveau tract convoque les personnels à une assemblée générale, première d'une longue série consacrée à ce problème, et fait le point d'une entrevue de l'intersyndicale avec les présidents d'université.

CONCENTRATION ÉLEVÉE D'AMIANTE A JUSSIEU? CANCERS DANS VINGT ANS?

Sur l'amiante, un fait nouveau. Les résultats des prélèvements effectués par le laboratoire de la Préfecture de Paris sont maintenant connus⁷. La concentration va de 1 à 750 nanogrammes (10^{-9} gramme) par mètre cube d'air.

À titre de comparaison, la concentration dans les sites « urbains » est de 0,7 nanogramme par mètre cube d'air.

On atteint donc dans certains locaux et à certains moments une concentration 1000 fois supérieure à celle rencontrée en ville.

Au vu de ces résultats, les deux présidents ont demandé dans un premier temps qu'on leur donne une indication quant à la nocivité des concentrations ci-dessus. L'intersyndicale leur enverra un dossier et des références précises⁸ !

7. Laboratoire de MM. Bonnaud, Bignon, Sébastien.

8. Ce dossier est par la suite largement diffusé parmi le personnel de Jussieu, envoyé aux sections syndicales des entreprises travaillant l'amiante (jusqu'au Canada) et aux sections syndicales d'entreprises qui figurent, comme Jussieu, sur la liste publicitaire établie par la Société Isomaco des locaux traités à l'amiante.

Pour sa part, l'intersyndicale a demandé qu'on lui prouve que de telles concentrations d'amiante n'étaient pas nocives et, en fin de discussion, M. Herpin a déclaré qu'il adopterait la même attitude vis-à-vis du service constructeur, du rectorat et du ministère.

S'il est vrai qu'il n'y a pas encore un recul historique ni un champ d'expérience suffisant pour prouver indiscutablement que les concentrations trouvées à Jussieu vont augmenter notablement les fréquences du cancer du poumon et de la plèvre dans le personnel, il est cependant certain — si l'on se fonde sur les études publiées — qu'un très grand risque existe.

Pour informer le plus complètement possible le personnel, la réunion publique prévue le 30 mai aura lieu avec un médecin spécialiste de ces problèmes.

A cette assemblée, des indications beaucoup plus complètes seront données sur la position des présidences et du service constructeur. Des propositions d'action seront faites pour obtenir que très rapidement les enduits en amiante de toutes les poutres métalliques soient changés au profit d'un matériau sans danger pour le personnel.

Lors de cette assemblée, qui réunit 300 personnes, le professeur Fondimare, du Havre, expose très clairement ce qu'est l'amiante et les maladies qu'il cause. La motion suivante réunit alors l'unanimité :

Les personnels de Jussieu, informés des risques graves qui pèsent sur leur santé du fait des concentrations inquiétantes en amiante existant dans les locaux, demandent aux présidents des Universités Paris 6 et 7, au rectorat et au secrétariat aux Universités, dans le cadre des problèmes d'hygiène et sécurité :

- 1. de prendre des mesures d'urgence pour changer le revêtement ignifugé des poutrelles métalliques ;*

- 2. de nommer une commission nationale d'enquête dans les délais les plus brefs afin de se prononcer sur les risques encourus par le personnel et les étudiants, et pour envisager dès maintenant les modalités d'indemnisation des personnels éventuellement atteints.*

Faite de réponse positive, le personnel envisagera

POURQUOI IL N'Y A PAS BESOIN DE SYSTÈME
D'ALARME A JUSTIEU ...!!!



TRAVAILLEUR DE JUSTIEU,
COMPLÈTEMENT AMIANTÉ,
SERVANT DE CLOISON COUPE-FEU

dans une réunion ultérieure, les actions qui seront à engager pour que cesse cette situation scandaleuse...

L'émotion grandit suffisamment parmi le personnel de Jussieu pour que, dès le mois de juin

le travail cesse dans un des endroits les plus pollués : la bibliothèque du premier cycle, tour 34-44⁹.

Malgré des menaces et des tracasseries, les personnels ferment les locaux jusqu'à leur déménagement. Ensuite il faut insister durement pour que les livres soient dépoussiérés... Quelques mois plus tard, des analyses de crachats de ces personnels confirment la présence d'amiante dans leurs poumons.



A la même époque, le Dr Efthymiou, qui dirige le service médical de Paris 7 et qui, par ailleurs, est toxicologue, professeur agrégé en médecine du travail, rédige pour le Comité hygiène et sécurité de Paris 7 un rapport qui se conclut ainsi : « ... il est difficile d'estimer dangereux le taux de pollution par l'amiante mesuré à Paris 7. » Les camarades de l'intersyndicale, délégués au C.H.S., pourtant habitués à en entendre des vertes et des pas mûres dans cette commission, en restent quelques instants stupéfaits. Puis le rapport est étudié avec toute l'attention due aux travaux d'un professeur agrégé.

9. Tract du 10 novembre 1975.

Le D^r Efthymiou arrive à cette conclusion en se basant sur les mesures effectuées par la préfecture. Sur les trente prélèvements de celle-ci, elle écarte ceux qui donnent un résultat supérieur à 37 nanogrammes (ng). Lorsque plusieurs mesures ont été faites dans la même pièce, elle choisit systématiquement, en tout arbitraire, la plus faible. Elle parvient ainsi, sans trop de peine, à une moyenne de 6,68 ng/m³, valeur qu'elle compare à un niveau de 30 ng/m³ mesuré dans les rues de New York, sans préciser qu'il s'agit d'un quartier (Manhattan) où le procédé de flocage à l'amiante utilisé dans les immeubles à grande hauteur a conduit à la plus grande pollution.

En somme : « Le rapport Efthymiou en apprend davantage sur son auteur et ses inspirateurs que sur le sujet étudié. » (*Politique-Hebdo*, 6-12 novembre 1975).

L'intersyndicale établit alors un dossier sur la nocivité de l'amiante à partir des données bibliographiques les plus récentes. Ce dossier contredit malheureusement la réponse optimiste du D^r Efthymiou : les taux rencontrés dans plusieurs locaux de Jussieu sont du même ordre de grandeur que ceux rencontrés dans les milieux pollués non industriels (notamment dans le voisinage des usines d'amiante). Les enquêtes réalisées à l'heure actuelle dans ce type de milieu ne permettent pas d'évaluer précisément le risque, mais permettent de conclure qu'il est loin d'être nul¹⁰.

Les rapports de la préfecture, du D^r Efthymiou et nos commentaires, nous les publions en septembre, dans une deuxième brochure, où nous précisons nos orientations :

Les syndicats du personnel, bien que certains de leurs membres aient des compétences scientifiques, n'ont pas pour vocation de soutenir tel ou tel expert. Mais les résultats des recherches sur la pollution ne sont pas neutres. Les réactions de l'administration le prouvent, et ce sont elles qui nous obligent à publier des pièces techniques et scientifiques dans le dossier.

La défense des personnels n'est pas compatible avec

10. Extrait du tract : *L'amiante à Jussieu, psychose du cancer ou risque sérieux?* 4 novembre 1975.

l'acceptation d'un risque certain pour l'ensemble des travailleurs et des étudiants.

Le but de ce dossier est donc, au niveau du Centre Jussieu :

1. de provoquer une prise de conscience des personnels de Jussieu et de les amener à agir pour que des mesures soient prises ;

2. de placer les autorités universitaires et gouvernementales devant leurs responsabilités quant aux constructions de Jussieu.

Par ailleurs, nous avons tout à fait conscience que le problème abordé n'est pas propre au centre Jussieu, ni même circonscrit à la dégradation des revêtements en amiante dans les immeubles modernes. Le problème concerne toutes les catégories de la population qui subissent une pollution par l'amiante, et en premier lieu les ouvriers de cette industrie.

Il se trouve que, pour des raisons qui tiennent à ce que les travailleurs de Jussieu sont en majorité des techniciens, des chercheurs et des enseignants en sciences, ce dossier voit le jour en un lieu qui n'est sans doute pas le plus pollué, mais cela est accessoire : l'important est que cette question soit maintenant largement posée au plan national.

Nous entendons demander à l'ensemble des organisations syndicales nationales auxquelles nous appartenons, et ce jusqu'au niveau fédéral et confédéral, d'appuyer l'action entreprise et d'y participer elles-mêmes sous les formes qu'elles jugeront nécessaire d'adopter.

Nous sommes, pour notre part, prêts à participer à la création d'un Comité national de lutte contre la pollution par l'amiante et notre but à ce niveau national est :

1. De donner l'occasion à la presse et à tous les moyens d'information de se saisir du problème et d'informer largement la population des risques inhérents à ce type de construction moderne, en particulier quand un revêtement d'amiante par flochage mou est visible, sans protection pour les habitants, ou quand il est associé à un système de chauffage qui permet de recycler dans l'air des pièces les poussières résultant de la dégradation lente de ce matériau.

2. De demander la constitution immédiate (sous

l'égide des ministères de la Qualité de la vie, de la Santé et du Travail) d'une commission nationale d'enquête sur la pollution par l'amiante, commission qui aurait pour tâche :

— *de recommander aux pouvoirs publics l'interdiction immédiate en France de la technique du flocage mou de l'amiante, interdiction déjà édictée aux États-Unis et au Danemark depuis plusieurs années ;*

— *d'envisager le remplacement rapide des revêtements existants quand ils se révèlent dangereux ;*

— *de demander aux pouvoirs publics l'inscription au registre des maladies professionnelles (Tableau 30 de la Sécurité sociale) des cancers provoqués par l'inhalation et l'ingestion de fibres d'amiante, quel que soit le type d'exposition professionnelle, c'est-à-dire y compris pour les personnes travaillant dans des locaux pollués du fait des revêtements en amiante ;*

— *d'édicter de nouvelles normes destinées à limiter considérablement l'empoussièrément dans les entreprises utilisant l'amiante comme matériau.*

*

Le principal souci des responsables des universités semble alors d'étouffer l'affaire, afin d'éviter une « psychose de l'amiante ». Cette sollicitude pour sa santé mentale est appréciée à sa juste valeur par le personnel... mais celui-ci continue tout de même à réclamer qu'on se préoccupe sans retard de sa santé physique.

En octobre 1975, l'intersyndicale obtient de l'Université Paris 7 une invitation officielle pour que le Pr Selikoff, de passage en France¹¹, fasse une conférence sur les dangers de l'amiante. Au cours de son exposé, il fait état de nombreuses statistiques, en particulier concernant les familles des travailleurs de l'amiante.

11. Le Pr Selikoff participe en effet, les 27-28 octobre 1975, au Symposium international sur l'asbèste, à Rouen : des camarades délégués par l'intersyndicale y assistent et interviennent dans le débat final pour demander aux médecins de prendre leurs responsabilités.

soumises à un empoussièrément plus faible qu'en usine et proche de celui de Jussieu. Le Pr Selikoff répond explicitement qu'à Jussieu la situation est, à son avis, dangereuse. Cette conférence, organisée un samedi après-midi, sans qu'on ait eu le temps de l'annoncer, ne rassemble qu'un nombre restreint de participants. Le compte rendu, largement diffusé, suscite l'inquiétude du personnel. La semaine suivante, le Dr Nicholson, collaborateur du Pr Selikoff, dans une nouvelle conférence à Jussieu, décrit la manière dont on a procédé au retrait de l'amiante à l'Université de Yale (U. S. A.) et démontre ainsi que nos revendications sont du domaine du réalisable.

La campagne prend une grande ampleur

Dans toute la faculté, il n'est plus question que d'amiante : les informations, même les plus techniques, sont lues, les réunions se multiplient, les actions démarrent en divers points du campus :

— *Dans l'atelier de physique des solides, fermé depuis quelques jours, c'est le personnel de tout le laboratoire qui vote une motion en douze points sur les mesures à prendre.*

— *Dans l'atelier de menuiserie (chimie Paris 7), un travailleur déclare publiquement qu'il refuse de mettre sa santé en danger en continuant de travailler dans un local aussi pollué.*

— *Dans les locaux de physique nucléaire, les personnels du labo Froissart déménagent provisoirement au Collège de France¹².*

A la faveur de cette mobilisation exceptionnelle sur un campus où l'on constate tant de cloisonnements et de divergences, un climat de confiance et d'unité s'établit dans le personnel. Des non-syndiqués s'associent à l'Intersyndicale sécurité, qui devient alors Collectif intersyndical sécurité. Les assemblées générales

12. Tract du 10 novembre 1975, *Agir pour supprimer la pollution par l'amiante à Jussieu.*

connaissent une grande affluence et sont fort animées. Ainsi, le 13 novembre 1975, c'est une assemblée particulièrement nombreuse qui se réunit : les derniers venus ont fini par s'entasser par terre, dans les allées et dans le bas de l'amphithéâtre.

L'Assemblée générale :

1. *exige des présidents une décision d'arrêt de tout travail dans les locaux du rez-de-chaussée jusqu'à ce que les travaux d'assainissement nécessaires (enlèvement de l'amiante sur les plafonds) soient effectués ;*
2. *appelle les personnels à isoler complètement les placards des couloirs ;*
3. *demande que, pour les ouvriers des services techniques qui sont particulièrement exposés, une protection spéciale soit étudiée et que les interventions d'entretien soient limitées au minimum nécessité par les problèmes de sécurité ;*
4. *demande l'établissement par l'employeur de certificats individuels attestant l'exposition à l'amiante, en précisant sa durée ;*
5. *demande qu'une deuxième lecture des clichés des radiographies pulmonaires des membres du personnel soit effectuée par des pneumologues avertis des symptômes asbestosiques ;*
6. *exige des présidences, du rectorat et du secrétariat d'État aux Universités, que des décisions soient prises rapidement, visant :*
 - *à faire dépoussiérer le centre Jussieu par une entreprise spécialisée et à faire construire un revêtement autour des poutres verticales, avec un matériau approprié,*
 - *à faire transformer complètement les plafonds actuels dans les étages afin de supprimer toute poussière d'amiante dans les locaux.*

L'Assemblée demande que les précautions les plus strictes soient prises pendant ces opérations pour éviter une contamination de l'environnement.

Après discussion, l'assemblée générale décide que la motion ci-dessus sera portée aux présidences, au recto-

rat et au ministère par des délégations représentatives des organisations syndicales et de l'assemblée générale.

Au cas où persisteraient les silences, les réponses dilatoires ou les refus de la part des diverses autorités, l'assemblée générale considère qu'il faudra envisager d'étendre aux personnels des étages la décision prise aujourd'hui de cesser le travail dans les pièces du rez-de-chaussée.

Deux nouvelles assemblées générales devront être convoquées dans les prochaines semaines, l'une pour entendre plusieurs médecins compétents en matière de pollution par l'amiante, l'autre pour entendre les comptes rendus des délégations et décider de la poursuite de l'action¹³.

MOTION COMPLÉMENTAIRE

L'assemblée générale unanime regrette la parution, dans le journal *Le Monde* du 12 novembre, d'un article reprenant pour l'essentiel les thèses de la Chambre patronale de l'amiante¹⁴.

Le journaliste responsable de cet article, M. Arvonny, bien qu'il ignore encore qu'un flochage mou d'amiante est réellement mou, n'hésite pas à conclure : « l'amiante, matériau dangereux ? C'est exagéré... »

Nous consacrons dès lors une part importante de notre temps à développer nos relations avec les organes d'information : si les premiers articles paraissent dans la presse de gauche et d'extrême-gauche, c'est bientôt la grande majorité de la presse (jusqu'à *L'Écho de la mode* par exemple) qui contribue à diffuser des informations. M. Join, secrétaire général de la Chambre syndicale de l'amiante, se plaindra sans pudeur un jour (3 février 1976), que cette campagne de presse les assassine...

*

13. Tract du 21 novembre 1975, *Une première victoire, mais nous sommes encore loin du compte.*

14. *Idem.*

Le 15 novembre 1975, suivant les vœux du personnel, une réunion se tient avec les présidents de Paris 6 et 7. Ceux-ci ne veulent surtout pas se laisser entraîner à des décisions « hâtives » que le ministère pourrait leur reprocher. Ils n'affirment cependant plus avec la même insistance que l'amiante n'est pas dangereux. Alors que décident-ils ? D'attendre un rapport écrit d'une nouvelle équipe d'experts : vieille tactique pour gagner du temps et se couvrir administrativement.

Pendant la discussion, le président de Paris 6, M. Herpin, admet pourtant qu'il connaît bien l'opinion de l'un des experts, M. Le Bouffant, même si elle n'est pas encore écrite dans un rapport circonstancié : Jussieu est vraiment pollué, des mesures s'imposent. Et c'est sur la base de cette opinion que le Collectif exige qu'on ne perde plus de temps pour saisir du problème le rectorat, responsable des locaux. M. Alliot, président de Paris 7, préfère s'esquiver et, à la surprise générale¹⁵, quitte la réunion, tandis que M. Herpin hésite longuement avant de se décider enfin à téléphoner. Démarche positive, puisqu'un rendez-vous nous est aussitôt accordé pour le 20 novembre au rectorat.

Au jour dit, et dès le début de la réunion, le recteur Dehaussy lit à la délégation le télex qu'il vient de recevoir :

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS¹⁶

A

MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

A l'attention de Monsieur le Recteur Dehaussy

TEXTE

Le président de l'Université Paris VI ayant attiré mon attention sur les problèmes de sécurité que pose la situation des locaux du rez-de-chaussée de l'ensemble Jussieu-Saint-Bernard, je vous prie de bien vouloir notifier d'urgence aux présidents des universités de Paris VI et VII la suspension de toute activité permanente dans lesdits locaux.

Signé Jean-Pierre SOISSON
Paris, le 20.11.75

15. C'est de ce jour que M. Alliot gagne son surnom de « Cofacteur carcinogène ». (Tract de janvier 1976.)

16. Ce télex est diffusé en tract le 15 décembre 1975.

UNE PREMIÈRE VICTOIRE, MAIS NOUS SOMMES ENCORE LOIN DU COMPTE¹⁷

... Par ailleurs, le ministre autorise le rectorat à engager une première somme de 1 400 000 F pour des travaux d'assainissement, les présidents étant invités à demander immédiatement un complément de crédit pour les mesures les plus urgentes (rez-de-chaussée et placards). Pour la seconde étape, la plus importante, celle de l'assainissement des étages, une « instance ministérielle » sera créée rapidement pour prendre connaissance du rapport des experts et juger des risques et des mesures à prendre.

Enfin, le président Herpin donne son accord pour organiser, le lundi 8 décembre, de 13 h à 15 h, à Jussieu, une conférence où plusieurs professeurs de médecine pourront informer le personnel et les étudiants de l'état actuel des connaissances dans le domaine de la pollution par l'amiante...

Cela étant dit, il en reste plus à faire qu'il n'y en a de fait. Il ne suffit pas d'évacuer les rez-de-chaussée, amiantés, il faut les assainir. Il ne suffit pas de fermer les placards des couloirs, il faut en évacuer le matériel, dépoussiérer et stopper l'effritement des poutres verticales. Il ne suffit pas de faire nommer une commission ministérielle pour les plafonds des étages, il faut obtenir qu'elle agisse rapidement et « sainement ».

Face à ces tâches et à ces questions, le personnel peut évidemment s'en remettre aux autorités ou au Collectif intersyndical, mais alors, soyons clairs, il n'en sortira que peu de choses. De l'ampleur des réactions du personnel dépendra la rapidité et l'importance des mesures prises.

Le 26 novembre, une nouvelle assemblée approuve ces orientations et, le 8 décembre, a lieu la conférence prévue, avec la participation de spécialistes américains et français : les D^{rs} Selikoff, Wagoner, Lemon, Bignon, Le Bouffant et Turiaf. (Nous avons obtenu que le personnel puisse y assister sur son temps de travail). Cette réunion est un succès incontestable. A Jussieu, où ce ne sont pas les meetings qui manquent, on n'a jamais vu ça ! Plus d'un millier de personnes se pressent pour y assister. Les deux amphithéâtres, reliés par un circuit de télévision intérieur, refu-

17. Tract du 21 novembre 1975.